

Championnat Régional Vétérans

Article 1 - Conditions de participation

Le championnat régional Vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Article 2 - Catégories

DAMES

1ère catégorie : âgées de plus de 40 ans = V1.

2ème catégorie : âgées de plus de 50 ans = V2.

3ème catégorie : âgées de plus de 60 ans = V3.

MESSIEURS

1ère catégorie : âgés de plus de 40 ans = V1.

2ème catégorie : âgés de plus de 50 ans = V2.

3ème catégorie : âgés de plus de 60 ans = V3.

4ème catégorie : âgés de plus de 70 ans = V4.

Article 3 - Droits d'inscription

Ils sont gratuits

Article 4 - Qualification pour l'échelon régional

En fonction de l'importance du nombre de licenciés vétérans, les comités départementaux peuvent ou non organiser des championnats départementaux, dans les différentes catégories, qualificatifs pour les championnats régionaux.

Article 5 - Qualification pour l'échelon national

La participation au championnat régional est obligatoire pour la qualification au championnat de France.

Le vainqueur de chacune des 7 catégories du championnat régional de la saison en cours est qualifié pour le championnat de France national .

Dans la limite des places disponibles, le reste des qualifiés est déterminé par la commission sportive fédérale.

En simple, les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.